

## **BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010**

**Étaient présents** : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M<sup>me</sup> DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M<sup>me</sup> DOLÉ, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. AUBRAYS, M<sup>me</sup> PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

### **Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles**

---

Le Conseil Municipal fixe les coûts de fonctionnement par élève pour l'année scolaire 2009/2010 :

- 996 € par élève scolarisé en classe maternelle ;
- 586 € par élève scolarisé en classe primaire.

### **Participation de la commune au fonctionnement des écoles privées sous contrat**

---

A partir des montants individuels et suivant les effectifs de l'école Jeanne d'Arc, la subvention à l'OGEC est portée à 34 864 € pour 2010 au lieu de 31 116 € en 2009 : 996 € x 15 = 14 940 € pour la maternelle et 586 € x 34 = 19 924 € pour le primaire.

### **Création d'un poste de contrôleur en chef**

---

Le Conseil Municipal décide, compte tenu des nécessités de service, de créer un poste de contrôleur en chef à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010. Cette création est la transformation d'un poste de contrôleur principal qui sera supprimé à la même date.

### **Résidence seniors : dénomination des rues**

---

Le Conseil Municipal décide de nommer « rue de la bruyère » l'ensemble des rues composant la résidence seniors.

### **Acquisition et cessions foncières à la Tellerie**

---

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une partie du terrain cadastré ZS 113 (la Tellerie) appartenant à la SCi MTO pour une contenance de 1 120 m<sup>2</sup> au prix de 8 000 €. Ce terrain s'inscrit dans le prolongement d'une parcelle appartenant à la commune et cette acquisition permet d'agrandir la surface disponible pour l'aménagement de trois parcelles de terrain à bâtir. Le Conseil Municipal approuve également le principe de la cession de ces trois parcelles pour lesquelles deux acquéreurs se sont déjà manifestés.

### **Cession de terrain (la Bleutière)**

---

Le Conseil Municipal décide de céder au prix de 3 € le m<sup>2</sup> à l'entreprise IPÉ Ingénierie, une partie de la parcelle ZK 143 pour une contenance de 2 300 m<sup>2</sup>.

### **Bail pour la location du centre social**

---

Le Conseil Municipal approuve la signature d'un bail pour la location par la communauté de communes des locaux occupés par le centre social dont la commune de Brécey est propriétaire. Le loyer mensuel est fixé à 1 125 €.

### **Cabine téléphonique du collège**

---

Suite à différentes dégradations et aux problèmes qu'elle génère vis-à-vis du collège, le principal du collège a émis l'hypothèse de la suppression de la cabine téléphonique située rue des lavandières.

France Télécom a précisé par courrier que cette cabine relevait du service universel et que dans ce cas, une délibération du Conseil Municipal était nécessaire pour la supprimer. Chaque commune doit en effet être

équipée d'au moins une cabine téléphonique, et des cabines supplémentaires doivent être installées au-delà de 1000 habitants.

Compte tenu de cette information, le Conseil Municipal décide de conserver cette cabine.

### **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

---

Le Conseil Municipal décide de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,7 € par habitant au titre de l'année 2010. La population prise en compte est de 2 337 habitants, soit 1 635,90 €.

### **Subvention ACPG 39/45**

---

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 153 € à l'association ACPG 1939/45 de Brécey.

### **Certificat d'urbanisme ZL 54 (le Hamel)**

---

Le Conseil Municipal se montre favorable à rendre la parcelle ZL 54 constructible.

### **Délégation au conseil d'établissement « équipements touristiques et sportifs »**

---

Compte tenu du transfert de compétences liées au tourisme et à certaines activités sportives vers la communauté de communes de Brécey, un conseil d'établissement a été créé. Ce conseil d'établissement intègre des élus, des salariés de la communauté de communes et des usagers.

Le Conseil Municipal désigne M. ANFRAY, M. HAMELIN et M<sup>me</sup> PACILLY pour représenter la commune au sein du conseil d'établissement « équipements touristiques et sportifs ».

### **Etude plan d'aménagement urbain**

---

Monsieur le Maire propose de recruter par l'intermédiaire d'un contrat aidé un paysagiste qui pourra travailler sur le projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Toutes ces propositions ont été votées à l'unanimité moins une abstention.

La séance est levée à 23 H 15.